

# AVIS À LA POPULATION

## RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

- COMMUNE De GEMBLoux -

Projet de catégorie B  
(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)



DEMANDEUR: STORM 86 srl, Borsbeeksebrug 22, 2600 Antwerpen

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement (Art. R41-1) : Chastre, Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre, Sombreffe et Walhain.

**OBJET** : Demande de permis unique de classe 1 par le société STORM 86 srl en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc de 4 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 5 MW sur le territoire de la commune de Gembloux, rue Bois Godeaux, rue Bertinchamps au nord du Ravel L147 entre Gembloux, Sombreffe et Corroy-le-Château.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, STORM vous invite à participer à la réunion d'information organisée :

**le 20 septembre 2022 à 19h30 au Foyer communal de Gembloux**  
Place Arthur Lacroix, 4 (Salle du bar) à 5030 Gembloux

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion.

Cette réunion d'information a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'études Arcadis, avenue Georges Lemaître 30, 1<sup>er</sup> étage, 6041 Gosselies.

Dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant **par écrit** au Collège communal de Gembloux (Parc d'Epinal, 1 – 5030 Gembloux) en y indiquant ses **nom et adresse**, et en envoyant une **copie à STORM 86 srl**.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de Monsieur Jean Beaujean, Borsbeeksebrug 22, B-2600 Antwerpen (Belgique), par téléphone : 00 32 3 210 07 20 ou par mail : info@storm.be.